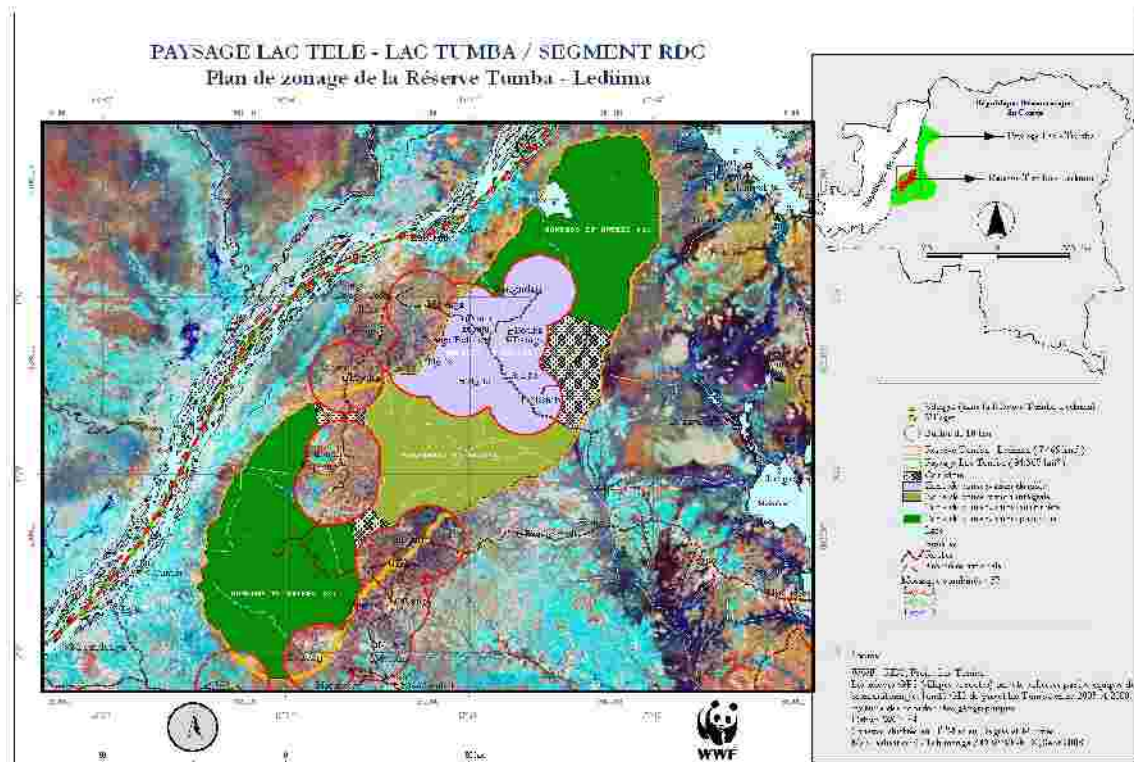


RESERVE NATURELLE TUMBA-LEDIIMA (RTL)

Carte



Superficie : 750 000 ha

Catégorie IUCN : VI

Label international : aucun

Principales pressions

- Le braconnage
- L'exploitation forestière et l'ouverture de routes pour transporter le bois
- La pêche illicite

Principales menaces

- La pression démographique

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création.

La réserve naturelle Tumba Lediima a été créée par l'arrêté ministériel n°053/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 7 décembre 2006.

Propriétaire foncier : Etat Congolais

Institution de gestion : ICCN

Projets en cours sur l'aire protégée

Depuis 2005, sur financement CARPE et USAID, WWF appuie la création de cette réserve qui fait partie intégrante du paysage « Lac Télé-Lac Tumba » à cheval sur le Congo et la RDC.

Limites de l'aire protégée

Les limites de la RNTL ne sont pas connues exactement des autorités de gestion ni des résidents/utilisateurs terriens voisins. La RNTL a été créée en 2006 et ses limites, décrites dans le projet de plan de gestion, ne sont pas encore matérialisées.

Le règlement de l'aire protégée

Les textes qui règlementent la conservation dans l'AP sont :

- L'acte juridique de création (arrêté ministériel n°053/CAB/MIN/ECN-EF/2006) ;
- La loi n°69-041 du 22 août 1969, portant conservation de la nature en RDC ;
- loi n°011 du 29 août 2002, portant code forestier en RDC.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Les objectifs cités dans le projet de plan de gestion sont (1) le rétablissement et le maintien du couvert végétal de la réserve en protégeant l'ensemble des micro habitats qui s'y rencontrent, (2) la protection des espèces menacées comme les éléphants, les bonobos et le canard de Hartlaub. Il précise également que la gestion de l'AP devra inclure la participation des populations riveraines.

Configuration de l'aire protégée

Il n'y a pas, pour le moment, de zonage interne. Mais le projet de plan de gestion propose un découpage en quatre zones : une zone de conservation intégrale pour protéger les éléphants, une zone de conservation spécifique pour les bonobos, une zone d'exploitation saisonnière pour la chasse sportive et une zone d'exploitation durable pour les villageois. Il est également prévu de faire trois corridors écologiques qui relieraient la zone de conservation spécifique à la zone de conservation intégrale.

Plan de gestion/aménagement et plan de travail

Il existe un projet de plan de gestion élaboré pour une période de cinq ans, mais il n'a pas encore été validé. Le gestionnaire n'a pas connaissance de ce plan de gestion.

Suivi évaluation

Le projet de plan de gestion a défini des « indicateurs de succès » qui devront être évalués annuellement. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre le taux de réalisation des activités et également d'estimer l'impact des activités de gestion sur l'état de conservation des ressources (par un bilan annuel du monitoring sur les mammifères cibles et une évaluation quinquennale de la couverture de la canopée).

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

Un seul agent (le chef de site) est en service au niveau de la RNTL. Le personnel de surveillance n'est pas encore recruté. Le projet de plan de gestion décrit les besoins en personnel nécessaire et les qualifications et formations dont ils devront être dotés.

Recherche

Il n'y a pas d'activités de recherche pour le moment.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Les mécanismes pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles n'ont pas été déterminés.

L'application de la loi

Le personnel de surveillance n'est pas encore recruté. Le chef de site est le seul agent actuellement en poste.

Inventaires des ressources

L'inventaire réalisé par WWF de 2005 à juillet 2006 a révélé la présence des éléphants (que l'on croyait disparus), des bonobos et de bien d'autres espèces de mammifères. Cependant, les gestionnaires ne disposent pas de ces données.

Gestion du personnel

Sans objet puisqu'il n'y pas de personnel mis à part le chef de site.

Gestion du budget

La RNTL ne dispose pas de budget propre pour son fonctionnement mis à part celui destiné au paiement du salaire du gestionnaire par l'Etat.

Infrastructure et équipement

Il n'y a pour le moment aucune infrastructure ou équipement mais le projet de plan de gestion décrit les besoins en équipements et en infrastructures nécessaires pour assurer la gestion de l'AP.

Education et Sensibilisation

Il n'y a pas de programme de sensibilisation mais le gestionnaire démarche les chefs coutumiers et les autorités locales pour les informer du classement de la zone en

aire protégée car les populations n'ont pas été associées ou informées du processus de classement.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Pour le moment, il n'y a pas de contact entre les utilisateurs publics ou privés (exploitants forestiers) des sols avoisinants et le gestionnaire mis à part la sensibilisation des chefs coutumiers.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Pour le moment, les communautés locales n'ont pas encore participé au processus d'identification et de classement de l'AP. Mais il est prévu dans le projet de plan de gestion qu'elles soient impliquées dans le processus de gestion de l'aire protégée.

Tourisme

Il n'y a pas d'activité touristique dans l'AP.

5. Résultats: qu'a-t-on réalisé ?

Accueil visiteurs

Il n'y a aucune installation pour accueillir les visiteurs.

Droits et taxes

Les textes définissant les droits et taxes applicables existent (loi n°69-041 du 22 août 1969, portant conservation de la nature en RDC) mais aucun droit ou taxe n'est perçu en pratique car la gestion de l'AP n'a pas encore démarré.

Accès

Il n'y a pas de contrôle des voies d'accès car la gestion de l'AP n'a pas encore démarré.

Retombées économiques pour les communautés

L'AP n'existe que sur le papier et il n'y a donc pour l'instant aucun impact pour les communautés.

Etat des lieux

Les données de l'inventaire réalisé en 2005-2006 ont montré que la zone renfermerait des bonobos, des éléphants (en densité très faible), des buffles, des paons congolais, diverses antilopes et primates, etc. L'impact des pressions existantes risque de dégrader fortement cette biodiversité si la gestion effective de la réserve ne démarre pas rapidement.